

# Pour un accès durable à l'énergie :

## Obligations de Service Public et mesures structurelles

### 1. Les principes généraux de la CSC-Bruxelles en matière d'énergie

L'énergie est au cœur de notre système social, il est donc logique que les partenaires sociaux aient leur mot à dire. Pour la CSC-Bruxelles, toute proposition en matière d'énergie doit, dans la mesure du possible, poursuivre les objectifs suivants :

- Garantir l'accès à tous ;
- Inciter à l'utilisation parcimonieuse ;
- Favoriser l'emploi (éviter les pertes d'emploi et encourager les créations d'emploi) ;
- Être financée en fonction de la capacité financière des intervenants (sociétés, Etat, ménages, entreprises), sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de l'Etat et des Régions (cf. répercussions sur autres politiques à mener).

Pour la CSC-Bruxelles, il est important de considérer la facture de gaz et d'électricité davantage que le prix. La facture d'électricité est le produit du prix du kWh d'électricité<sup>1</sup> par le nombre de kWh consommés au cours d'une année. Pour l'entreprise consommatrice d'électricité, la facture d'électricité est un élément de coût qui peut s'avérer important et à ce titre contribue à la position concurrentielle de celle-ci. Pour le ménage, la facture d'électricité constitue un poste du budget annuel qui peut devenir très gourmand si on n'y prend garde. Le maintien, voire la diminution à un niveau raisonnable de la facture d'électricité, pour les entreprises comme pour les ménages, constitue donc une priorité pour la CSC-Bruxelles.

### 2. La libéralisation rend les obligations de service public encore plus indispensables

Avec la libéralisation du marché, qui sera totale à partir de 2007, l'électricité et le gaz,

### en bref

La libéralisation risque d'exclure du marché de l'électricité les personnes en situation de précarité : il faut établir des obligations de service public pour garantir l'accès à tous à l'énergie. La rénovation énergétique des logements à Bruxelles permettra de réaliser des économies d'énergie tout en créant de l'emploi.

considérés auparavant comme des produits stratégiques, vont devenir de simples matières premières. La CSC-Bruxelles émet de sérieux doutes quant aux bénéfices attendus de la libéralisation totale du marché de l'énergie ; outre les coûts de transaction qui vont augmenter entre les multiples acteurs du marché, la CSC-Bruxelles est particulièrement inquiète des répercussions de la libéralisation sur les petits consommateurs.

Une des grandes craintes de la libéralisation est que celle-ci n'engendre des conséquences néfastes pour les 'petits consommateurs', particulièrement dans une Région urbaine telle que Bruxelles, caractérisée par un mauvais état général du parc de logements combiné à de nombreux locataires en situation de précarité. Pour ces personnes, la libéralisation risque bien de rimer avec montée des prix et même exclusion pure et simple du marché de l'électricité (coupures, résiliation de contrats).

L'expérience flamande de la libéralisation n'est pas de nature à nous rassurer (cf. article paru dans De Standaard le 17-09-2005). L'article démontre que la pauvreté énergétique s'est accrue dans le Nord du pays depuis la libéralisation effective pour tous les clients en 2003. Plus de 40.000 clients se sont vus couper l'approvisionnement par leur fournisseur d'énergie, et seulement 10.000 d'entre eux ont pu retrouver un nouveau fournisseur. Et le compteur à budget n'est pas la panacée puisque 2.000 familles ont

**Jehan Decrop,**  
CSC-Bruxelles  
Conseiller  
environnement,  
énergie et  
développement  
durable  
CSC-Service  
d'études,  
<u99jdc@acv-  
csc.be>

Dossier énergie



(1) Il est important de noter que le prix du kWh d'électricité varie fortement en fonction du moment où l'électricité est consommée : jour vs nuit, semaine vs week-end. Il y a une explication rationnelle à cet écart de prix, mais cet article n'aborde pas les détails techniques de cet écart. Sachez simplement que les moments de 'pic' de consommation nécessitent la mise en route de toutes les centrales de production, et de ce fait déterminent les besoins de capacité de production du pays.

(2) Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

été privées définitivement d'électricité faute d'approvisionnement de leur compteur. Eu égard à la situation sociale préoccupante à Bruxelles, la CSC-Bruxelles préconise d'accorder la plus grande attention à l'accès durable à l'énergie pour tous.

gations de service public, avec comme seul objectif de faire diminuer les prix de l'électricité. Clairement, la dérégulation du marché de l'électricité signifierait alors des régressions sociales et environnementales que la CSC-Bruxelles ne peut accepter.



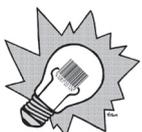
En matière de prix, étant donné les efforts réalisés par les gestionnaires de réseau pour réduire leurs coûts sous l'impulsion de la CREG<sup>2</sup>, la balle est clairement dans le camp de la production d'électricité. Celle-ci est encore trop caractérisée par la position dominante d'un acteur sur le marché, fixant ainsi les prix à sa guise. On peut par exemple s'étonner que l'amortissement complet des centrales nucléaires ne se traduise pas par une baisse du prix de production d'électricité. Et ce ne sont pas les obligations en matière de production d'énergie verte (via les certificats verts) qu'il faut attaquer : sinon, ce sera finalement sur le contribuable que reposera la majeure partie des efforts pour respecter nos obligations internationales (Kyoto, directives européennes).

### 3. Privilégier les mesures structurelles et l'emploi : l'exemple allemand

À cet égard, la CSC-Bruxelles insiste sur la nécessité d'obligations de service public (OSP). Le financement adéquat de celles-ci constitue donc une autre priorité tout aussi importante. Mais qu'entend-on exactement par OSP ? D'une part, la garantie que l'électricité puisse être fournie à tous les ménages sans distinction, en garantissant des tarifs sociaux préférentiels pour les ménages à faible revenu et une guidance énergétique pour les ménages en difficulté de paiement, en sus d'une fourniture minimale inconditionnelle (OSP sociale). D'autre part, la volonté de respecter nos engagements internationaux en matière de politique climatique et de respect de l'environnement, ce qui passe par une utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (OSP environnementale).

La CSC-Bruxelles estime que l'ensemble du dispositif actuel de protection des consommateurs faibles a pour fonction principale de 'panseur les plaies', sans s'attaquer au mal à la base, à savoir principalement la situation précaire de nombre de locataires à Bruxelles et le mauvais état d'isolation et d'installations de chauffage/d'éclairage de bon nombre d'habitations. Il doit donc être accompagné de mesures structurelles garantissant un accès durable à l'énergie pour tous et permettant de mettre fin à la pauvreté énergétique ('fuel poverty') : vaste plan de rénovation énergétique de tous les logements mal isolés, augmentation des revenus les plus faibles, dispositifs pour éviter le surendettement, etc.

Pour la CSC-Bruxelles, il est important que les politiques énergétiques, aux niveaux fédéral et régional, tiennent compte des deux priorités actuelles à Bruxelles : l'emploi et le



Pas question, comme certains le souhaiteraient, de brader les surcharges et autres cotisations permettant de financer ces obli-

logement. À ce titre, des mesures ambitieuses de rénovation énergétique du logement et des bâtiments à Bruxelles doivent constituer un pilier fort de la politique bruxelloise, tant le potentiel est énorme en la matière et les retombées sur l'emploi prometteuses. Il conviendrait par exemple de s'inspirer de l'expérience allemande, l'alliance pour l'emploi et l'environnement, ayant pour objectif de créer 200.000 emplois par la mise en œuvre d'un vaste programme de rénovation énergétique des logements. Depuis 2001, un fonds de 1 milliard d'euros a permis de mobiliser un volume d'investissements d'environ 5 milliards d'euros. Mécanisme : les propriétaires, locataires ou associations de logements soumettent des projets de rénovation (isolation du toit, des fenêtres, des murs...) à l'Alliance, en incluant des informations sur la réduction de consommation d'énergie qui y serait liée. Les projets sont choisis prioritairement sur base du critère de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Si le projet est accepté, le candidat bénéficie d'un crédit à taux préférentiel pour son investissement. Le DGB<sup>3</sup> et ses syndicats affiliés ont facilement trouvé des partenaires auprès des entreprises relevant des industries du verre isolant, des matériaux isolants, de la construction et des installations de chauffage ainsi que des métiers liés au chauffage, aux installations sanitaires et à la climatisation et autres métiers connexes, les ingénieurs et architectes et les associations environnementales concernées.

#### 4. Prise en compte de l'environnement

A l'heure actuelle, toute proposition doit également être évaluée sous l'angle du pilier environnemental. Or la combustion des produits pétroliers, première source d'énergie en Belgique, émet, outre des gaz et particules polluants, du CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre. La Belgique s'est engagée, d'ici 2010, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5%. Or, le dernier inventaire de 2003 montre que cet objectif ne sera pas atteint par des mesures domestiques. Des achats massifs de quotas d'émissions à l'étranger, via les mécanismes flexibles ou

le marché international de carbone, seront donc inévitables pour l'Etat belge et la Région bruxelloise. Cette perspective est difficilement acceptée par nos délégués et nos militants, y voyant une forme de délocalisation et de dédouanement de nos responsabilités. Outre les arguments d'ordre socioéconomique exposés ci-avant, nos responsabilités environnementales doivent nous conduire à dépasser les préoccupations de pouvoir d'achat, pour prendre en compte la dimension environnementale.

Et lorsque cette dimension peut être couplée à la création d'emplois (cf. expérience allemande)...

(3) Le Deutscher Gewerkschaftsbund constitue la principale organisation syndicale centrale en Allemagne

